



# COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

*Note explicative*

## LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

**A compter de l'année 2022, le Compte Financier Unique -CFU- est mis en place et remplace les 2 documents distincts utilisés jusqu'à présent, le compte administratif établi par l'ordonnateur (la commune des Ponts de Cé) et le compte de gestion établi par le comptable public.**

La loi NOTRe du 07 août 2015 a créé, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Celles-ci doivent prévoir une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles qui doit être jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le compte financier unique retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année. Le compte financier unique rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections. Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles (appelées également AP/CP).

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte financier unique qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

Précisions :

Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations dites « d'ordre » (ex : amortissements), qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquences sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écritures :

- . Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement
- . Elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement
- . Elles sont équilibrées (l'ensemble des recettes est égal à l'ensemble des dépenses)

## ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

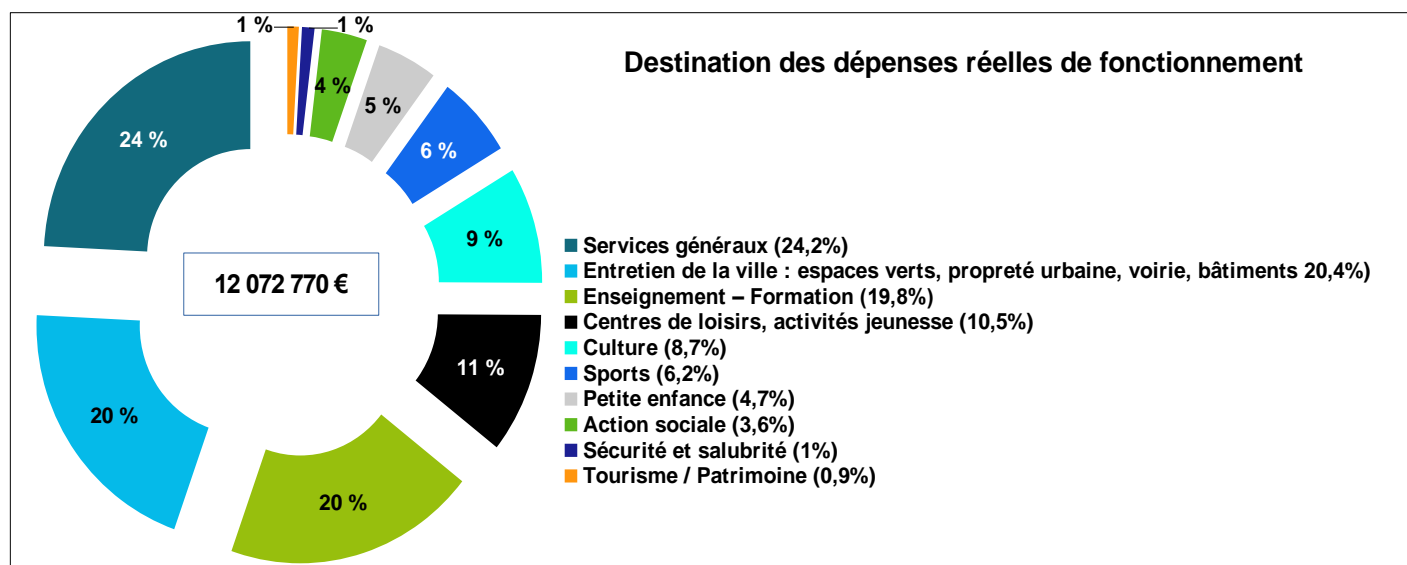
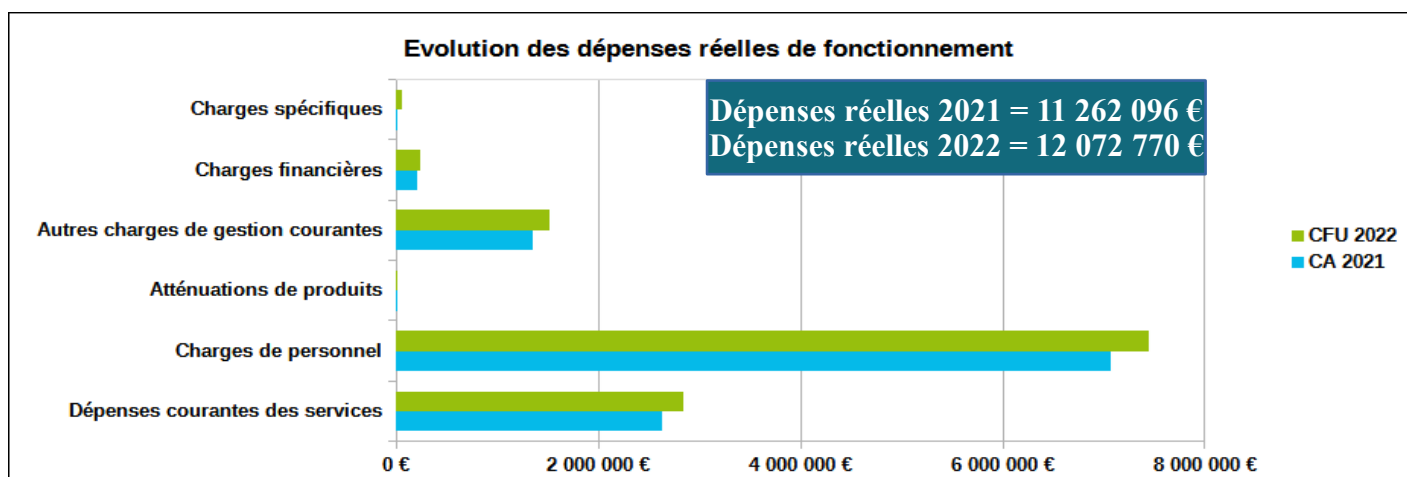
### Dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 13 559 644,77 €.

- ✓ 12 072 769,53 € en dépenses réelles de fonctionnement soit 89,03% des dépenses totales de la section de fonctionnement.
- ✓ 1 486 875,24 € en dépenses d'ordre de fonctionnement soit 10,97% des dépenses totales de la section de fonctionnement.

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante (chiffres en Euros) :

Chapitre	Libellé	CA 2021	Budget 2022 (BP+DM)	CFU 2022	Taux de réalisation	Evolution de CA à CFU
011	Dépenses courantes des services	2 632 579	3 001 900	2 838 547	94,6 %	7,8 %
012	Charges de personnel	7 067 961	7 460 000	7 448 253	99,8 %	5,4 %
014	Atténuations de produits	4 611	4 000	216	5,4 %	-95,3 %
65	Autres charges de gestion courantes	1 344 930	1 509 000	1 508 763	100,0 %	12,2 %
66	Charges financières	209 661	228 500	228 500	100,0 %	9,0 %
67	Charges spécifiques	2 354	55 500	48 491	87,4 %	1959,9 %
023	Virement à la section d'investissement	0	442 600	0	0 %	0 %
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	2 150 718	1 465 000	1 486 875	101,5 %	-30,9 %
<b>Total</b>	<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>13 412 814</b>	<b>14 166 500</b>	<b>13 559 645</b>		



Le taux de réalisation de 98,5 % pour l'ensemble des dépenses réelles est le signe d'une sincérité budgétaire globale.

Les dépenses de fonctionnement réelles entre 2021 et 2022 augmentent de 7,2 % (810 674 €) :

- Activité revenue au niveau d'avant la pandémie (niveau de 2019)
- Hausse des dépenses de fluides, voir zoom Chapitre 011
- Hausse des dépenses de personnel, voir zoom Chapitre 012
- Hausse des autres charges, voir zoom Chapitre 65

**Chapitre 011** – dépense réelle : Les dépenses courantes des services s'établissent à 2 838 547 € en 2022 contre 2 632 579 € en 2021, soit un écart de + 205 968 €, +7,8 %.

Ce chapitre comprend les dépenses courantes de l'ensemble des services de la mairie, c'est donc sur ces lignes budgétaires que l'impact du niveau de l'inflation est le plus fort (augmentation des coûts des fluides, des matières premières, du personnel sous-traitant, ...)

Les points remarquables portent sur les postes suivants :

-les achats d'électricité (pour l'éclairage mais aussi le chauffage dans quelques bâtiments) : notre consommation en Kwh est constante par rapport à 2021 mais la facture correspondante est plus élevée de 65 386 €. Lorsque l'on compare avec l'année 2019, année de « référence » avant COVID on constate que les consommations ont baissé d'environ 220 000 Kwh mais que la facture a augmenté de plus de 40 000 €... Les mesures de maîtrise des dépenses énergétiques mises en place ces dernières années (remplacement des luminaires « classiques » par des luminaires à LED, changement des radiateurs électriques, sensibilisation aux bonnes pratiques, ...) nous ont permis d'atténuer l'augmentation des coûts.

-les achats de gaz (pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire) : sur ce poste, nous avons économisé environ 20 000 € par rapport à 2021 ; l'augmentation des coûts d'achat du gaz n'a pas eu d'impact pour nous à ce jour car nous avons contractualisé un marché qui courrait jusqu'à la fin de l'année 2022 avec des coûts constants. L'économie constatée est due, au-delà du fait que l'année 2022 n'a pas connu de périodes de froid importantes, aux changements de chaudières dans nos bâtiments et aux différents travaux d'isolation réalisés (environ 2 700 000 Kwh consommés en 2019 et 2021 contre 2 000 000 Kwh en 2022) ;

-les achats de carburants : les prix d'achat sont en hausse, +17 000 € sur l'année.

-location de modulaires pour l'école Raymond Renard (travaux de rénovation thermique) : +35 000 €

-l'entretien des bâtiments publics : la pandémie a freiné l'entretien des bâtiments en 2020, le rattrapage avait commencé en 2021 mais a été encore plus important en 2022, +100 000 €

-la maintenance des différents appareils et équipements (défibrillateurs, ascenseurs, chaudières, extincteurs, monte charges, pompes et groupes électrogènes, etc.) : reprise totale après 2 années perturbées par la pandémie + augmentation des coûts, + 50 000 € environ

-la maintenance logiciels : avec la nomenclature comptable M57, une partie des dépenses informatiques liées aux logiciels accessibles depuis le web (=informatique en nuage) est désormais comptabilisée sur le chapitre 65 (environ 34 000€)

**Chapitre 012** – dépense réelle : Les dépenses de personnel s'établissent à 7 448 253 € en 2022 contre 7 067 961 € en 2021, soit un écart de 380 292 €.

Ce chapitre comprend l'ensemble des rémunérations du personnel de la ville ainsi que les charges sociales associées.

Le ratio « charges de personnel » par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement est de 61,7 %.

- Les écarts entre 2021 et 2022 s'expliquent comme suit :

- +105 000€ liés à la hausse de 3,5 % du point d'indice de rémunération des agents de la fonction publique

- +40 000€ liés aux différentes hausses du SMIC en cours d'année 2022 et revalorisation des grilles de début de carrière induite

- +55 000 € modification du régime indemnitaire des agents contractuels + pérennisations de postes

- +50 000 € pour le glissement vieillesse / technicité (avancements d'échelons/avancements de grades)

- +40 000 € renfort suite accroissement activité

- +30 000 € versement capital décès

- +20 000 € prime inflation décidée par l'état (a donné lieu à une recette équivalente sur le chapitre 013)

- +15 000 € personnel baignade (année très chaude qui a nécessité plus de personnel : agents d'accueil / maîtres-nageurs)

- Evolution des effectifs :

En 2022, il y a eu 18 départs :

1 départ en retraite, 9 mutations, 5 demandes de disponibilité acceptées, 1 rupture conventionnelle, 1 démission, 1 transfert vers ALM à la suite de la prise de compétence voirie

14 personnes ont été recrutées sur un emploi permanent pour remplacer ces départs, 9 par voie de mutation, 3 recrutements directs avec mise en stage (poste de catégorie C) et 2 recrutements sur un CDD de 3 ans, 3 autres personnes étaient en cours de recrutement fin décembre et arriveront au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

19 personnes ont été mises en stage en cours d'année dans l'attente d'une titularisation, à la suite d'une période de travail en CDD (pérennisation de postes à la suite de la consultation portant sur les rythmes scolaires et de la décision prise concernant le maintien de l'école sur 4,5 jours).

12 personnes ont pu bénéficier d'un avancement de grade (progression à l'intérieur d'un grade), 4 dossiers de promotion interne (changement de grade) ont été présentés au Centre de Gestion mais aucun n'a été retenu.

**Chapitre 014** – dépense réelle : Les atténuations de produits s'établissent à 216€ en 2022 contre 4 611€ en 2021.

Les dégrèvements d'impôts sont à la charge de la commune : en 2021, ils ont été très supérieurs aux montants habituels, le montant 2022 revient sur le niveau habituel.

**Chapitre 65** – dépense réelle : Les autres charges de gestion courante s'établissent à 1 508 763 € en 2022 contre 1 344 930 € en 2021, soit un écart de + 163 833€, soit +12,2 %

Ce chapitre comprend les indemnités de fonction des élus, la participation au fonctionnement des écoles privées, ainsi que l'ensemble des subventions de fonctionnement versées aux associations de la ville, au CCAS, à l'école de musique, à VYV3 pour le fonctionnement du multi accueil et de la micro-crèche.

Les écarts significatifs entre 2021 et 2022 :

- +37 131 € forfait d'externat versé aux écoles privées. Ce forfait est calculé en prenant en compte les coûts des élèves dans les écoles publiques qui a augmenté du fait des mesures anti-COVID mises en place dans les écoles (le forfait versé l'année N aux écoles privées est le reflet des coûts réellement supportés l'année N-1 dans les écoles publiques)

- +33 734 € informatique dite « en nuage », dépenses liées à l'utilisation des logiciels accessibles via le web comptabilisées jusqu'en 2021 dans le chapitre 011

- +20 000 € augmentation de la subvention versée au CCAS (le CCAS subit les mêmes hausses liées à l'inflation que la ville)

- -13 270 € pour l'école de musique, baisse du nombre d'élèves

- +65 029 € de charges exceptionnelles à la suite de l'adoption du protocole transactionnel avec la société AIME SABATIER

**Chapitre 66** – dépense réelle : Les charges financières s'établissent à 228 500 € en 2022 contre 209 661 € en 2021, soit un écart de 18 839 € soit +9 %.

Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.

La hausse constatée a pour origine l'impact de la hausse du taux du livret A (nous avons des emprunts indexés sur le taux du livret A) et l'anticipation de la hausse du taux de notre emprunt structuré (le taux à payer l'année N-1 n'est déterminé qu'en avril de l'année N, le calcul par anticipation réalisé avec l'aide de notre outil de gestion de dette nous amène à envisager un taux passant de 3,83 % à 9-10%)

**Chapitre 67** - dépense réelle : Les charges exceptionnelles s'établissent à 42 991 € en 2022 contre 2 354 € en 2021, soit un écart de + 40 637€.

Régularisation de titres émis en 2021 qui comportaient des erreurs. C'est un jeu d'écritures comptables, ces titres ont été réémis en 2022.

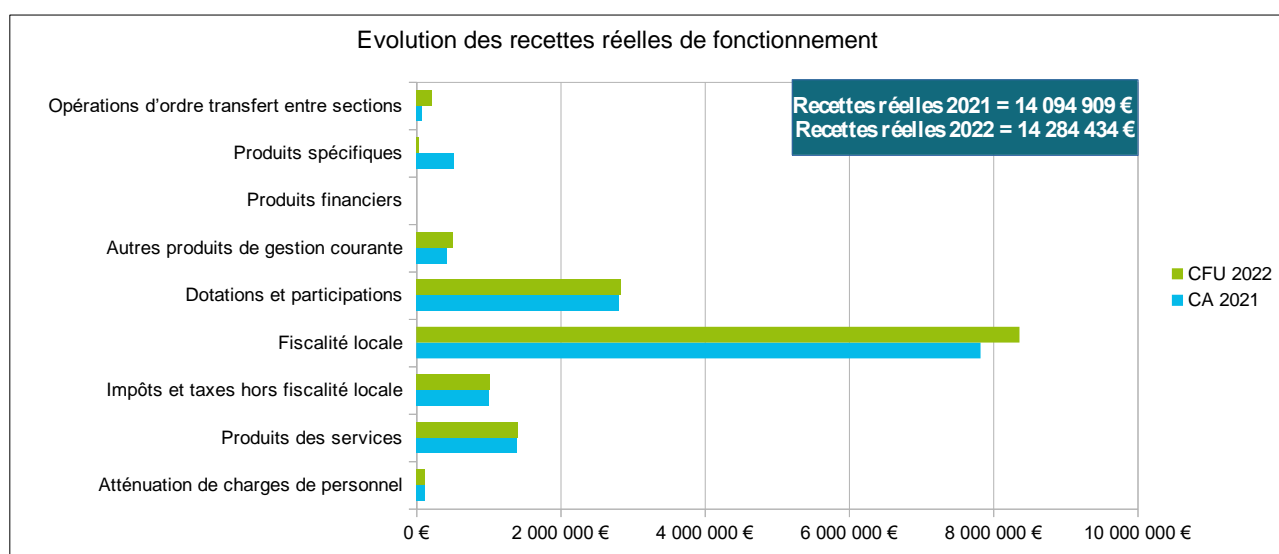
## **Recettes de la section de fonctionnement**

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 14 494 599,17 €.

- ✓ 14 284 434,08 € en recettes réelles de fonctionnement soit 98,55 % des recettes totales de la section de fonctionnement.
- ✓ 210 165,09 € en recettes d'ordre de fonctionnement soit 1,45 % des dépenses totales de la section de fonctionnement.

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante (chiffres en €) :

Chapitre	Libellé	CA 2021	Budget 2022 (BP+DM)	CFU 2022	Taux de réalisation	Evolution de CA à CFU
013	Atténuation de charges de personnel	116 024	95 000	117 429	123,6 %	1,2 %
70	Produits des services	1 395 922	1 241 100	1 409 684	113,6 %	1,0 %
73	Impôts et taxes hors fiscalité locale	1 011 636	1 020 400	1 023 699	100,3 %	1,2 %
731	Fiscalité locale	7 825 511	8 075 000	8 364 871	103,6 %	6,9 %
74	Dotations et participations	2 802 599	2 795 600	2 833 626	101,4 %	1,1 %
75	Autres produits de gestion courante	421 409	345 300	506 031	146,5 %	20,1 %
76	Produits financiers	77	100	100	100,4 %	0 %
77	Produits spécifiques	521 731		28 993		-94,4 %
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	78 975	215 000	210 165	97,8 %	166,1 %
<b>Total</b>	<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>14 173 884</b>	<b>13 787 500</b>	<b>14 494 599</b>		



Le budget « recettes » est construit avec prudence, comme il se doit, le taux de réalisation est donc souvent >100.

Globalement, les recettes de fonctionnement réelles augmentent de +5,03 % (+682 263 €) hors produits spécifiques (produits liés aux cessions d'actifs) entre 2021 et 2022 (augmentent de +1,3 % avec les produits spécifiques).

**Chapitre 013** - recette réelle : Les recettes liées à des atténuations de charges de personnel s'établissent à 117 429 € en 2022 contre 116 024 € en 2021.

Ce chapitre comprend notamment les remboursements de rémunération et charges de personnel à la suite des arrêts maladie du personnel.

**Chapitre 70** - recette réelle : Les recettes des produits des services s'établissent à 1 409 684 € en 2022 contre 1 395 922 € en 2021, soit + 13 762 €, +0,99 %.

Ce chapitre concerne 2 types de produits :

- Les produits perçus par la ville en contrepartie des services proposés dans les domaines de la restauration scolaire, pour les garderies périscolaires, les centres de loisirs, le sport, la culture, l'événementiel.  
L'ensemble de ces produits augmente de 236 000 €, du fait essentiellement du retour à la situation qui existait avant le COVID en termes d'utilisation, par la population, des services proposés par la collectivité. A noter une hausse significative de l'utilisation du site Athlétis pour l'organisation de salons (+ 89 000 €), une fréquentation exceptionnelle de la baignade (+55 000 €)
- Les refacturations de personnel mis à disposition : du fait du transfert de la compétence voirie à Angers Loire Métropole, ces refacturations baissent de 218 000 €.

**Chapitre 73** - recette réelle : Les recettes des impôts et taxes hors fiscalité locale s'établissent à 1 023 699 € en 2022 contre 1 011 636 € en 2021, soit un écart de + 12 063 €, +1,2 %.

Les dotations et compensations figurant dans ce chapitre sont relativement stables, c'est la dotation de solidarité communautaire qui augmente.

**Chapitre 731** - recette réelle : Les recettes de la fiscalité locale s'établissent à 8 364 871 € en 2022 contre 7 825 511 € en 2021, soit un écart de + 539 361 €, +6,9 %.

Ce chapitre comprend les impôts directs locaux (part communale de taxe foncière bâtie et non bâtie), la part communale des droits de mutation, la taxe sur la publicité extérieure et la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Les écarts portent sur les impôts directs locaux et sur les droits de mutation.

Impôts directs locaux : écart de + 568 174 € pour moitié lié au dynamisme des bases et leur revalorisation décidée par la loi de finances, l'autre moitié étant lié à la décision prise d'augmenter le taux de taxe foncière de 3 %.

Droits de mutation : ils sont inférieurs à ceux de 2021 de 49 589 € mais restent très élevés. Par rapport à 2015, les droits de mutation revenant à la commune ont été multipliés par plus de 2.

**Chapitre 74** - recette réelle : Les recettes liées aux dotations et participations s'établissent à 2 833 626 € en 2022 contre 2 802 599 € en 2021, soit un écart de 31 027 €, +1,1 %

Ce chapitre concerne essentiellement les dotations versées par l'état, les subventions venant de la Caisse d'Allocations familiales ainsi que les compensations de taxe instaurées par l'Etat.

Hausse de la Dotation de solidarité urbaine de 16 811 €, de la compensation de taxe foncière due à une nouvelle exonération instaurée par l'Etat en 2021 (abattement de 50 % de taxe foncière pour les établissements industriels) qui augmente cette année de 40 535 €, augmentation des subventions obtenues pour les projets culturels (projet culturel partagé l'Atelier, projet « Habiter le Monde ») pour 21 530 € mais perte d'une partie du bonus territoire versé par la caisse d'allocations familiales sur la coordination jeunesse (32 488 €), baisse de la dotation nationale de péréquation (9 877 €).

**Chapitre 75** - recette réelle : Les recettes liées aux autres produits de gestion courante s'établissent à 506 031 € en 2022 contre 421 409 € en 2021, soit un écart de +84 622 €, +20,1 %.

Ce chapitre enregistre les recettes liées aux loyers perçus pour les bâtiments de la ville en location (logements, ateliers situés à Rive d'Arts, au PAVE, salles communales, complexe hôtelier Les trois lieux), les sommes reçues dans le cadre du mécénat pour le Festival, ainsi que diverses recettes de vente de petits matériels non utilisés.

L'essentiel de l'augmentation entre 2021 et 2022 vient des loyers perçus : plus de réservations de salles, loyers assujettis à une part variable plus élevés ; A noter également le mécénat dans le cadre du Festival en hausse en 2022, +8 000 €.

**Chapitre 77** - recette réelle : Les recettes de produits spécifiques s'établissent à 28 993 € en 2022 contre 521 731 € en 2021.

Ce chapitre comprend essentiellement les annulations de charges ainsi que les cessions d'immobilisations (prévues en investissement mais comptabilisées en fonctionnement sur ce chapitre).

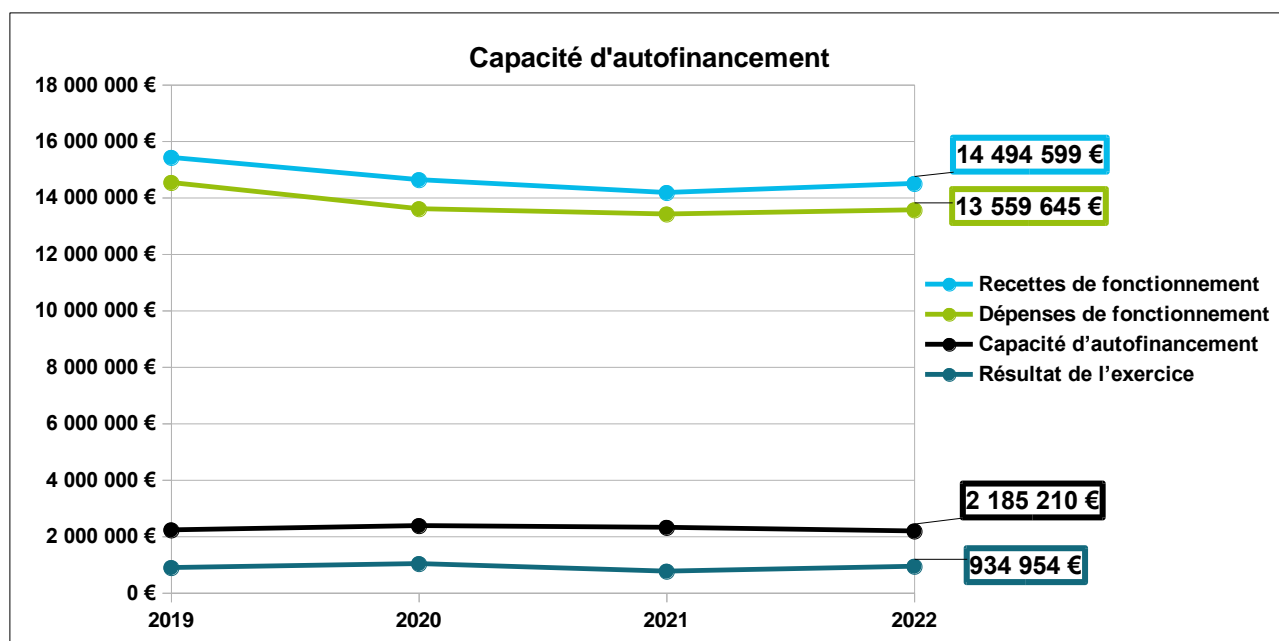
L'écart concerne les cessions d'immobilisations : aucun bien immobilier cédé en 2022, seulement des véhicules ou gros outillages en fin de vie ainsi que les recettes des braderies de la médiathèque.

## **Capacité d'autofinancement (CAF)**

Résultat de l'exercice : recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement yc produits spécifiques et mouvements d'ordre

Capacité d'autofinancement : recettes de fonctionnement réelles – dépenses de fonctionnement réelles non compris les produits des cessions et non compris les travaux en régie.

La capacité d'autofinancement permet de financer les investissements sans avoir recours à l'emprunt, c'est un indicateur qu'il est important de maîtriser.



Le résultat de l'exercice augmente entre 2021 et 2022 (+173 885 €).

La CAF 2022 reste à un niveau soutenu (2 185 210 €) du même ordre de grandeur que la CAF 2021 : la maîtrise financière se poursuit.

Compte tenu du bon niveau de maintien de la CAF en 2022, la commune n'est pas éligible au filet de sécurité inflation pour les collectivités territoriales (article 14 de la loi de Finances Rectificatives 2022).

## Evaluation climatique du budget de fonctionnement

L'objectif de l'évaluation climatique est d'enrichir les éléments financiers relatifs aux projets réalisés au cours de l'année par un volet permettant d'appréhender leur impact climatique sous l'angle de la maîtrise des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).



Les dépenses de fonctionnement (et d'investissement, voir plus loin) sont classées en 4 catégories :  
 Favorable : impact positif sur le climat aujourd'hui et demain : compatible avec une France neutre en carbone  
 Neutre : sans impact significatif sur la trajectoire de neutralité carbone  
 Défavorable : incompatible avec la neutralité carbone, induit des émissions de GES significatives  
 Indéfini : non classable en l'état par manque d'informations. L'analyse se précisera au fil du temps.

En €	Dépenses « indéfinies »	Dépenses neutres	Dépenses favorables	Dépenses défavorables	Total Dépenses
Dépenses courantes des services	763 443	1 533 964	147 589	393 551	2 838 547
Dépenses de personnel	4 398 255	1 758 430	1 291 568		7 448 253
Atténuations de produits	216				216
Autres charges de gestion courante	462 316	1 030 972	15 474		1 508 762
Charges financières		228 500			228 500
Dépenses exceptionnelles		48 491			48 491
<b>Total</b>	<b>5 624 229</b>	<b>4 600 357</b>	<b>1 454 632</b>	<b>393 551</b>	<b>12 072 770</b>
	46,6 %	38,1 %	12,0 %	3,3 %	
Pour mémoire					
CA 2021 – total dépenses	5 016 952	4 664 024	1 154 530	426 591	11 262 096
	44,5 %	41,4 %	10,3 %	3,8 %	

Les points remarquables :

- Fournitures de petit équipement
- Honoraires
- Achats de spectacles
- Formation
- 90% salaires (sauf agents espaces verts + ville propre : 20 %)

- Frais financiers
- Fonds de concours
- Subventions
- Impôts
- Téléphone et internet
- Assurances
- Eau
- Electricité
- Frais de maintenance et d'entretien
- Cotisations sociales

- Gaz
- Carburants
- Transports collectifs pour les écoles

- 80 % salaires agents espaces verts + ville propre + 10 % autres agents
- Alimentation (bio + circuits courts)
- Campagne tri mégots
- Mise en place des véhicules en autopartage CITIZ
- Tri des déchets
- Participation transports en commun et indemnité vélo

## ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Remarque préalable : l'analyse de la section d'investissement ne se fait pas comme pour le fonctionnement en comparant le réalisé de l'année en cours à celui de l'année précédente, car si les dépenses et les recettes de fonctionnement sont récurrentes et donc comparables d'une année à l'autre, les dépenses et les recettes

d'investissement sont liées au déroulement du Plan Pluriannuel d'Investissement et sont susceptibles de différer fortement chaque année.

## Dépenses de la section d'investissement

Les dépenses totales de la section d'investissement s'élèvent à 4 265 688,94 € :

- 3 009 197,19 € en dépenses réelles d'investissement hors remboursement de la dette soit 70,54 % des dépenses totales de la section d'investissement
- 983 564,96 € en remboursement du capital des emprunts soit 23,06 % des dépenses totales de la section d'investissement
- 272 926,79 € en dépenses d'ordre et patrimoniales soit 6,40 % des dépenses totales de la section d'investissement

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante (en Euros) :

Chapitre	Libellé	Budget 2022 (BP+DM)	CFU 2022	Taux de réalisation	Restes à réaliser
20	Immobilisations incorporelles	389 421	250 425		120 697
204	Subventions d'investissement versées	391 636	115 382		270 787
21	Immobilisations corporelles	2 586 950	1 712 753		749 332
23	Immobilisations en cours	243 782	135 884		107 664
AP/CP	Accueil Jeunes et Passerelle	205 000	13 826		74 819
AP/CP	Passerelle Port du grand large	32 000	12 042		15 672
AP/CP	Amélioration énergétique GS Renard	435 000	375 026		
AP/CP	Club House	80 000	4 020		
	<b>Sous total opérations d'équipement</b>	<b>4 363 789</b>	<b>2 619 360</b>	<b>60,0 %</b>	<b>1 338 972</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	1 003 996	983 565		14 503
45	Opérations pour compte de tiers	391 669	389 837		
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	215 000	210 165		
041	Opérations patrimoniales	270 000	62 762		
<b>Total</b>	<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>6 244 454</b>	<b>4 265 689</b>	<b>68,3 %</b>	<b>1 353 475</b>

Le montant des travaux d'investissement réalisés dans l'année (= les dépenses réelles d'équipement) s'élève à 2 619 360 €, en dessous de la prévision mais attention, les précisions ci-dessous permettent de mieux analyser l'écart entre le prévu et le réalisé :

Le budget 2022 = 3 150 700 € budget année 2022 (y compris décisions modificatives prises en cours d'année) + 1 213 089 € de restes à réaliser engagés l'année précédente 2021 soit 4 363 789 €.

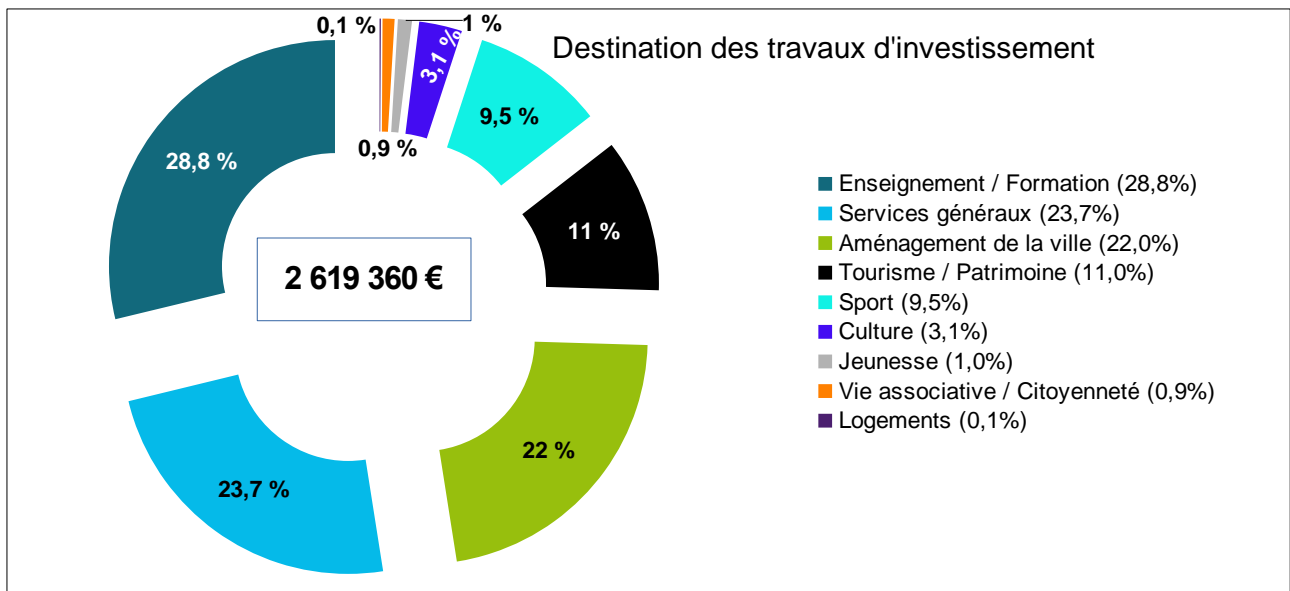
Le réalisé 2022 = 2 619 360 € (déjà payés) + 1 338 971 € de restes à réaliser reportés en 2023 soit 3 958 331 €.

(Les restes à réaliser sont des dépenses engagées juridiquement pour lesquelles les travaux ne sont pas terminés au moment de la clôture des comptes soit le 31 décembre 2022 (et la facture correspondante non payée).

L'écart entre le prévu et le réalisé est donc « seulement » de  $4\,363\,789 - 3\,958\,331 = 405\,458$  € qui correspond à des travaux non engagés sur 2022 : bassin Maisons rouges, le montant budgétaire inscrit était trop élevé (-170 000 €), l'accueil jeunes et passerelle, géré en AP/CP, l'estimation des dépenses 2022, année de lancement des études, était trop élevée (-120 000 €), moins de gros travaux d'entretien des bâtiments effectués (-135 000 €).

Les restes à réaliser sont plus importants ces dernières années du fait de la difficulté de trouver des entreprises pour réaliser les travaux programmés, entreprises qui, une fois trouvées, ont parfois du mal à s'approvisionner, ce qui rallonge encore les délais de réalisation.

Les opérations de voirie – eaux pluviales déléguées par ALM chapitre 45 s'élèvent à 389 837 € : ce sont essentiellement des écritures techniques de régularisation pour clôturer les conventions de gestion avec ALM puisque cette compétence est une compétence de l'agglomération qui n'est plus redévolue à la ville depuis le 01/01/2022.



Les investissements réalisés en 2022 sont listés ci-dessous avec, en éclairage complémentaire, l'approche évaluation climatique du budget (les principes de l'évaluation climatique du budget sont expliqués p.9) :

En euros

	Favorable	Défavorable	Neutre	Indéfini	MONTANT
<b>ECOLEES - ENFANCE - JEUNESSE</b>					
GS RENARD MATERNELLE – MENUISERIES/VMC	20 949				20 949
GS CORBIN – DESIMPERMEABILISATION COURS D'ECOLE	199 601				199 601
NOUVEL ACCUEIL DE LOISIRS – ETUDES				20 653	20 653
MATERIEL/EQUIPEMENTS	3 753	810		29 516	34 078
GS RENARD PRIMAIRE – ETUDE RENOVATION THERMIQUE	375 026				375 026
<b>TOTAL</b>	<b>599 329</b>	<b>810</b>	<b>0</b>	<b>50 168</b>	<b>650 308</b>
<b>ENTRETIEN - RÉNOVATION - AMENAGEMENTS DIVERS BÂTIMENTS COMMUNAUX</b>					
ENTRETIEN DES BATIMENTS SUIVANT PLAN PLURIANNUEL	152 538	5 250	95 867	1 989	255 644
MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS				27 669	27 669
AMELIORATION ENERGETIQUE ET THERMIQUE BATIMENTS	16 474				16 474
ETUDE GEOTHERMIE ILE DU CHATEAU	25 206				25 206
ECOLE ST MAURILLE - DEMOLITION ANCIEN PREFABRIQUE	22 799				22 799
MATERIELS ET EQUIPEMENTS DIVERS	3 985	29 888	60 906	7 929	102 709
<b>TOTAL</b>	<b>221 002</b>	<b>35 138</b>	<b>156 773</b>	<b>37 587</b>	<b>450 501</b>
<b>SPORT</b>					
PISCINE – ETUDE				43 053	43 053
STADE - REMPLACEMENT CLOTURES EXTERIEURES			54 014		54 014
STADE – DIVERS TRAVAUX			65 648	5 256	70 904
CONSTRUCTION CLUB HOUSE ET LOCAL ASPC CYCLO				4 020	4 020
BAIGNADE – ENTRETIEN ANNUEL		31 126		26 264	57 390
MATERIEL – MOBILIER – EQUIPEMENTS SPORT				18 976	18 976
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>31 126</b>	<b>119 662</b>	<b>97 569</b>	<b>248 357</b>
<b>ESPACES VERTS</b>					
MAISONS ROUGES - PREPARATION AMENAGEMENT PAYSAGER	23 883				23 883
SCHEMA DIRECTEUR PAYSAGE	39 184				39 184
AMENAGEMENT PAYSAGER PARC KLEBER	11 696		17 729		29 425
AMENAGEMENT PAYSAGER ENTREE NORD			22 321		22 321
AMENAGEMENT PAYSAGER AVENUE GALLIENI			35 992		35 992
UNE NAISSANCE UN ARBRE	11 304				11 304
PARC ET AIRES DE JEUX – ENTRETIEN ET CREATION			27 294		27 294
DIVERS AMENAGEMENTS PAYSAGERS			27 048	2 924	29 972
<b>TOTAL</b>	<b>86 067</b>	<b>0</b>	<b>130 384</b>	<b>2 924</b>	<b>219 375</b>
<b>CULTURE – TOURISME – PATRIMOINE</b>					
PORT DU GRAND LARGE – ENFOUISSEMENT RESEAUX			27 090		27 090
PORT DU GRAND LARGE – ETUDE PASSERELLE				12 042	12 042
PORT DES NOUES – CONSTRUCTION PONTON ET AMENAGEMENT			282 764		282 764
FONDS LIVRE MEDIATHEQUE	39 850		18 577		39 850
MEDIATHEQUE EVOLUTION OUTIL INFORMATIQUE OFFRE USAGERS		3 948	44 924		22 525
RIVE D ARTS – REFECTION ACOUSTIQUE		2 058		7 615	44 924
MATERIEL/MOBILIER CULTURE		3 420	5 580	460	9 674
MATERIEL/MOBILIER RIVES D'ART					9 460
<b>TOTAL</b>	<b>39 850</b>	<b>9 426</b>	<b>378 934</b>	<b>20 118</b>	<b>448 328</b>
<b>CITOYENNETE – VIE ASSOCIATIVE</b>					
BUDGET PARTICIPATIF	2 400				2 400
MOBILIER / MATERIEL VIE ASSOCIATIVE	403	4 148		14 960	19 511
<b>TOTAL</b>	<b>2 803</b>	<b>4 148</b>	<b>0</b>	<b>14 960</b>	<b>21 911</b>
<b>URBANISME</b>					
ACQUISITIONS TERRAINS			42 208	1 186	43 394
AMENAGEMENT DU CHEMIN DES GRANDES MAISONS	19 741				19 741
AIDE AU LOGEMENT SOCIAL - ACCESSION PROPRIETE				2 500	2 500
<b>TOTAL</b>	<b>19 741</b>	<b>0</b>	<b>42 208</b>	<b>3 686</b>	<b>65 635</b>
<b>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES</b>					
PARTICIPATION VOIRIE	56 441		88 749		145 190
<b>TOTAL</b>	<b>56 441</b>	<b>0</b>	<b>88 749</b>	<b>0</b>	<b>145 190</b>
<b>DIVERS</b>					
RENOUVELLEMENT PARC VEHICULES	77 008	45 216			122 224
INFORMATIQUE – CHANGEMENT DE L INFRASTRUCTURE		121 697	7 145		128 842
INFORMATIQUE – DIVERS MATERIELS ET LOGICIELS		73 778	44 912		118 690
<b>TOTAL</b>	<b>77 008</b>	<b>240 691</b>	<b>52 057</b>	<b>0</b>	<b>369 756</b>
<b>TOTAL VILLE – TRAVAUX D'EQUIPEMENT</b>	<b>1 102 240</b>	<b>321 339</b>	<b>968 768</b>	<b>227 013</b>	<b>2 619 360</b>
Pour mémoire	42,1 %	12,3 %	37,0 %	8,7 %	
<b>CA 2021 – TOTAL VILLE TRAVAUX D'EQUIPEMENT</b>	<b>135 726</b>	<b>726 901</b>	<b>159 490</b>	<b>1 267 784</b>	<b>2 289 901</b>
	5,9 %	31,7 %	7,0 %	55,4 %	

Quelques photos pour illustrer les réalisations 2022 :

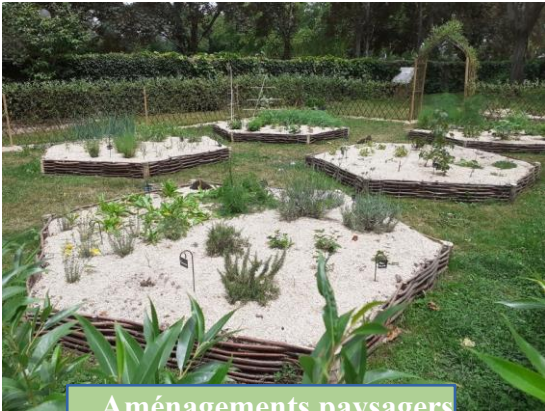




Aménagement Port des Noues



Ponton Port des Noues



Aménagements paysagers



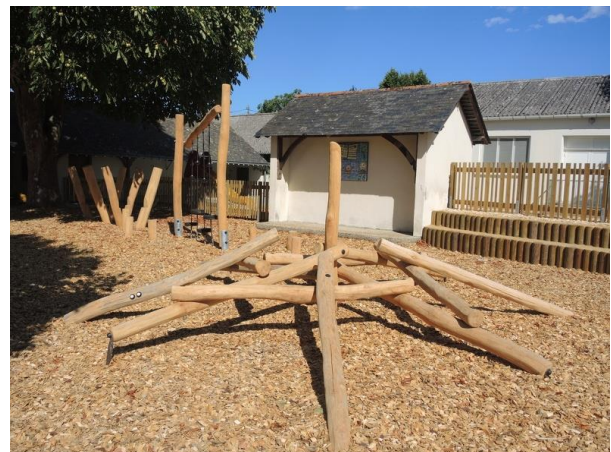
Aménagements paysagers



Entretien des aires de jeux



Entretien annuel de la Baignade



Ecole Corbin :  
désimperméabilisation de la cour



Travaux acoustiques à Rive d'Arts



Améliorations énergétiques  
Travaux Ecole R.Renard



Evolution de l'outil de la médiathèque



Améliorations énergétiques  
Travaux Mairie

## Recettes de la section d'investissement

Les recettes totales de la section d'investissement s'élèvent à 3 395 988,64 € :

- 846 351,70 € en recettes réelles d'investissement soit 24,9 % des recettes totales de la section d'investissement
- 1 000 000 € en recettes réelles au titre de l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement dégagé à la suite du résultat de l'année 2021 soit 29,5 % des recettes totales de la section d'investissement
- 1 549 636,94 € en recettes d'ordre et patrimoniales soit 45,6 % des recettes totales de la section d'investissement

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante (en Euros) :

Chapitre	Libellé	Budget 2022 (BP+DM)	CFU 2022	Taux de réalisation	Restes à réaliser
13	Subventions d'investissement	448 150	450 500		236 172
10 hors 1068	Dotations, fonds divers et réserves	360 000	277 587		
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 000 000	1 000 000		
16	Emprunts et dettes assimilées	526 400	593		
27	Autres immobilisations financières	1 000 000	0		
024	Produits des cessions d'immobilisation	328 000	0		
45	Opérations pour compte de tiers	105 005	117 672		
021	Virement de la section de fonctionnement	442 600	0		
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	1 465 000	1 486 875		
041	Opérations patrimoniales	270 000	62 762		
<b>Total</b>	<b>Recettes d'investissement</b>	<b>5 945 155</b>	<b>3 395 989</b>	<b>57,1 %</b>	<b>236 172</b>

Les principales recettes d'investissement réelles ont été constituées par :

-L'excédent de fonctionnement au titre de l'année 2021 affecté en investissement en 2022 pour 1 000 000 €,  
-Les subventions obtenues pour 450 500 € : une part importante de cette somme est liée aux 2 opérations Aménagement du port des Noues et Ponton pour 288 623 €, le reste de la somme est réparti de façon homogène sur différents projets : menuiseries école R.Renard maternelle, désimperméabilisation de la cour de l'école Corbin, chaufferies Athlétis et théâtre, accessibilité du stade, d'Athlétis, ...

-Le Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) pour 150 941,77 € (chaque année l'Etat reverse aux collectivités, avec une année de décalage, la TVA payée au titre de certaines dépenses d'investissement),

-La taxe d'aménagement pour 126 645,37 €,

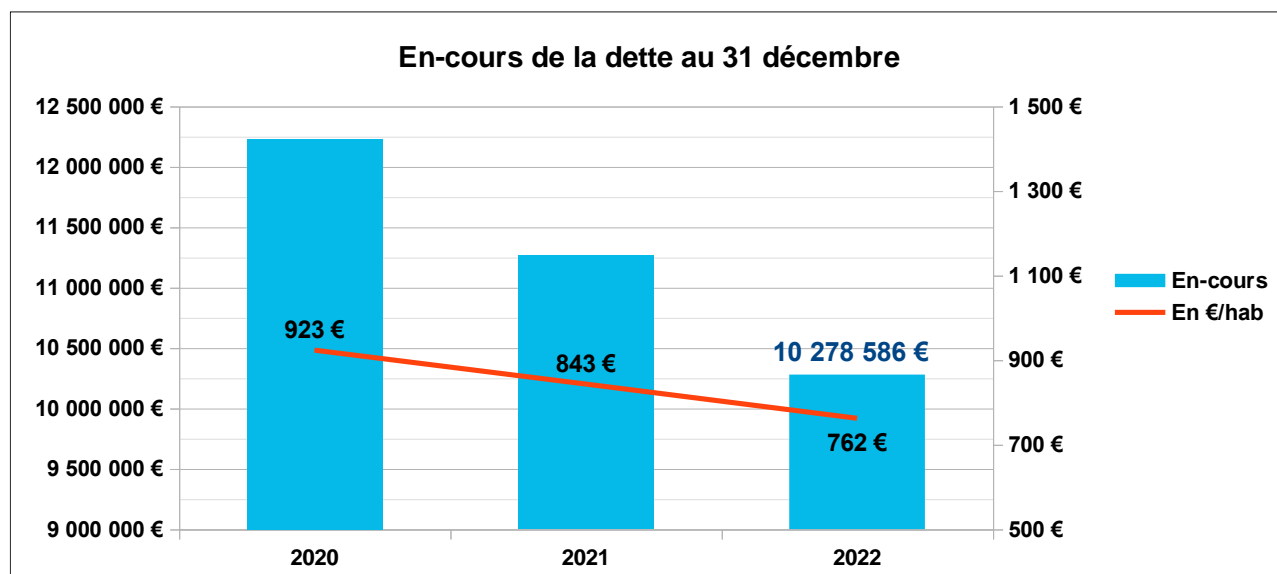
-La compensation par l'agglomération des dépenses engagées pour les opérations de voirie – eaux pluviales pour 117 672,30 € : ce sont essentiellement, comme pour les dépenses évoquées plus haut, des écritures techniques de régularisation pour clôturer les conventions de gestion avec ALM puisque cette compétence est une compétence de l'agglomération qui n'est plus redéleguée à la ville depuis le 01/01/2022.

Chapitre 27 : une somme de 1 M€ avait été prévue (remboursement par Alter Cité de l'avance de trésorerie pour la Zac de la Monnaie, 1 M€ en 2022 et 1 M€ en 2023,), l'intégralité de la somme, soit 2 M€ a été remboursée en janvier 2023 et sera donc comptabilisée dans le futur CFU 2023.

## Financement des investissements et endettement

Le financement des investissements est assuré par la capacité d'autofinancement, le FCTVA, les subventions d'investissement reçues et, lorsque cela est nécessaire, par un emprunt.

La commune poursuit sa stratégie de désendettement afin de préserver sa capacité à faire face aux grands projets d'investissement du mandat. Il n'a pas été nécessaire d'emprunter en 2022 pour réaliser les investissements prévus.



## RESULTAT DE L'EXERCICE

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		
Réalisations	13 559 644,77	14 494 599,17
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>934 954,40</b>
Résultat antérieur		859 980,68
Résultat cumulé		
Restes à Réaliser		
<b>Résultat de clôture</b>		<b>1 794 935,08</b>

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
	4 265 688,94	3 395 988,64
	<b>-869 700,30</b>	
		2 186 963,75
		1 317 263,45
	1 353 474,87	236 172,06
		<b>199 960,64</b>



## RATIOS FINANCIERS

	<b>Ratios de niveau</b>	<b>Réel 2022</b>	<b>Moyenne nationale 2021 (communes de 10 à 20 000 hab)</b>
1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	895	1 116
2	Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 058	1 320
3	Dépenses d'équipement / Population	199	324
4	Encours de la dette / Population	769	803
5	Dotation Globale de Fonct. / Population	176	174
<b>Ratios de structure et d'analyse financière</b>			
6	Dépenses nettes de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	61,3%	60,2%
7	Dép. réelles fonct.+ remb. dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	91,5%	91,1%
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / Recettes réelles de fonctionnement)	15,4%	15,5%
9	Taux d'épargne nette (Epargne brute-rembt dette en capital)/RRF	8,5%	8,9%
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement)	72,7%	60,8%
11	Capacité de désendettement (En-cours dette/épargne brute)	4,71	4,00

1\*Dépenses adaptées à la capacité financière de la ville

2\*Recettes faibles par rapport aux communes de notre strate

3\*Dépenses d'équipement inférieures à celles des communes de notre strate

4\*Encours de dette maîtrisé et qui diminue chaque année – inférieur à la strate

5\*Dotations globales de fonctionnement sur la même tendance que les communes de notre strate

6\*Charges de personnel sur la même tendance que les communes de notre strate malgré de nombreux services gérés directement

7\*Dép. réelles fonct.+ rembt dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement : cet indicateur mesure notre capacité à financer nos investissements une fois les charges obligatoires payées, plus il est élevé, moins il nous reste de marge pour autofinancer nos investissements : nous devons rester vigilants car nous sommes sur un niveau élevé (attention à la comparaison aux communes de notre strate faussée car décalée dans le temps)

8\*Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement : cet indicateur est plutôt bas, notre épargne brute (=CAF) est juste dans la moyenne de la strate

9\*Taux d'épargne nette (Epargne brute-rembt dette en capital)/RRF. Même situation que pour l'épargne brute : niveau un peu bas

10\*Ratio d'endettement (Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement) : cet indicateur mesure la charge de la dette de la collectivité au regard de sa richesse. Notre ratio est élevé par rapport aux communes de notre strate, nous devons poursuivre la maîtrise de l'encours de la dette

11\*Capacité de désendettement (En-cours dette/épargne brute) : ce ratio mesure le nombre d'années nécessaire au désendettement de la commune. S'il est supérieur à la strate, ce ratio reste en deçà des seuils critiques